

Communiqué de presse du ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke,

et du Commissariat Corona

UNE POLITIQUE DE TEST 2.0 AVEC TROIS LIGNES DE DÉFENSE

Une politique de testing forte et efficace est – parallèlement à la campagne de vaccination et au respect strict des mesures de précaution – une clé essentielle pour vaincre le coronavirus. C’est pourquoi, en plus de la grande capacité des (1) tests PCR classiques, nous renforçons notre défense contre la propagation du virus : avec (2) les tests antigéniques répétitifs au sein des entreprises et (3) les autotests qui seront disponibles prochainement dans les pharmacies. La politique de test 2.0, avec trois lignes de défense contre le virus, prend ainsi une forme concrète.

Première ligne de défense : les tests PCR

Notre première ligne de défense consiste en des tests PCR classiques et suit les indications de test qui ont été établies par le Risk Assessment Group (RAG). Au cours des derniers mois, nous avons considérablement augmenté la capacité des tests PCR dans notre pays, ce qui nous permet de tester rapidement et fréquemment.

Avec ces tests PCR – qui offrent une haute fiabilité -, nous nous concentrons sur les personnes présentant des symptômes ou sur les contacts à (haut) risque. Il s’agit des tests qui sont effectués par le médecin généraliste ou dans un centre de testing : le laboratoire envoie les résultats dans les 24 heures.

Les tests PCR sont également particulièrement **efficaces pour détecter les nouveaux variants** du virus et limiter leur propagation. Actuellement, notre pays dispose d’une capacité de 150 000 tests PCR par jour et des centres de testing sont à la disposition de notre population dans l’ensemble du pays. Il est important de tester le plus largement possible afin d’éviter l’émergence de la maladie ou des foyers. Les personnes testées positivement doivent s’isoler et éviter tout contact avec autrui.

Deuxième ligne de défense : les tests antigéniques pour les entreprises

Comme deuxième ligne de défense contre la propagation du virus, le gouvernement fédéral a décidé de mettre gratuitement à la disposition des entreprises et des services publics des tests antigéniques jusqu'au 1er mai 2021. Ils permettent de **tester régulièrement les collaborateurs qui ne peuvent pas télétravailler en raison de la nature de leur emploi**. Nous songeons en l’occurrence aux entreprises dans les secteurs à haut risque - comme le bâtiment, l’industrie alimentaire ou la distribution du courrier- où les contacts étroits sont difficiles à éviter.

Les tests antigéniques sont effectués à l'aide d'un écouvillon par le médecin d'entreprise, un médecin ou une infirmière, ou – après une formation par des personnes suffisamment qualifiées (p.ex. kinésithérapeutes, logopèdes, sages-femmes, pharmaciens, dentistes, ambulanciers, étudiants en médecine, étudiants en soins infirmiers). Il y en a avec des longs

écouvillons et d'autres avec des écouvillons plus courts. Des volontaires de la Croix Rouge ont aussi été formés pour réaliser le test antigénique rapide avec un écouvillon plus court. **Le test ne doit pas être envoyé à un laboratoire pour analyse; le résultat est connu dans le quart d'heure.**

Des tests réguliers permettent de **détecter rapidement les infections éventuelles, ce qui permet d'éviter une recrudescence qui menacerait d'entraîner un arrêt des activités, voire contraindrait à une fermeture temporaire des entreprises.** Ces tests antigéniques sont donc un outil important pour **garantir la continuité de notre économie et des services** fournis à la population.

Les autorités fédérales disposent déjà d'un stock de 570.000 tests antigéniques gratuits. Notre pays a également souscrit à des commandes européennes pour plus de 500.000 tests supplémentaires. Lorsqu'ils auront été livrés, nous disposerons donc de plus d'un million de tests. Jusqu'au 1er mai, toute entreprise peut commander les tests antigéniques gratuits par l'intermédiaire de son médecin du travail ou du Commissariat Corona. Chaque entreprise peut en commander une quantité suffisante pour tester huit fois pendant 4 semaines tous les membres du personnel qui ne peuvent pas télétravailler.

Troisième ligne de défense : les autotests

Enfin, les autotests viendront bientôt s'ajouter comme troisième et dernière ligne de défense d'une politique de testing efficace. Les autotests sont également des tests antigéniques, que la personne réalise elle-même au moyen d'un écouvillon nasal moins long. Par conséquent, le patient peut se tester facilement lui-même. **Le test ne doit pas être envoyé à un laboratoire pour analyse, le résultat est connu dans le quart d'heure.**

Les autotests seront **disponibles en pharmacie. Dès le 6 avril**, les pharmaciens recevront les premières livraisons. Pour les personnes qui bénéficient d'un régime préférentiel dans l'assurance maladie, l'objectif est un remboursement à partir du 12 avril afin qu'elles n'aient à payer que le ticket modérateur de 1 euro par test. Elles peuvent acheter deux autotests par semaine par membre de la famille à ce tarif en pharmacie. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) contrôlera attentivement la qualité des autotests sur le marché belge.

Les autotests n'offrent pas la même certitude que les tests PCR classiques, mais sont un outil pour savoir si vous êtes très contagieux (charge virale élevée). En les utilisant régulièrement, vous pouvez donc vous protéger et protéger les autres. Par exemple, lorsque vous aidez votre grand-mère ou un voisin qui a besoin d'aide pour aller chez le médecin ou lorsque vous recevez la visite de votre contact rapproché. Les travailleurs indépendants peuvent également offrir à leurs clients une protection supplémentaire en utilisant régulièrement des autotests. Utiliser un test rapide est alors un geste de courtoisie.

Lorsqu'un test donne un résultat positif, il est évident qu'il faut immédiatement contacter son généraliste ou prendre rendez-vous dans un centre de dépistage pour passer un test PCR. Un résultat négatif ne peut pas donner droit à des libertés ou des autorisations individuelles. Un autotest n'est pas un « ticket d'entrée » qui donne accès à certaines activités ; c'est un

instantané de la contagiosité d'une personne. Même si votre test est négatif, vous devez continuer à respecter les autres mesures de précaution telles que l'hygiène des mains, le port du masque et les règles de distanciation.

Plus d'info : porte-parole France Dammel (0494/50 88 98)
